LYSTER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **7 février 2022 à 20 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nom du requérant :	Diane Desrochers (pour Pierre-Luc Martineau)
Adresse de la propriété visée :	110 rue Safari, Lyster
Référence cadastrale :	Lots 5 834 164 – 5 836 014

La dérogation mineure demandée consiste à régulariser l'implantation du garage en permettant une distance entre le bâtiment principal et le garage de 1.09 mètre au lieu du 3 mètres indiqué dans le *Règlement de zonage 342*, ce qui représente une dérogation de 1.91 mètre par rapport à la règlementation en vigueur, et en permettant que le garage soit en marge avant, ce qui représente une dérogation d'environ 1.32 mètre par rapport à la règlementation en vigueur qui autorise un garage en cour latérale ;

Cette demande de dérogation ne cause aucune nuisance ou préjudice aux propriétés voisines.

Toute personne intéressée qui désirera s'exprimer pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande **par écrit au plus tard le 7 février 2022 à 11h** au bureau municipal ou par courriel à info@lyster.ca

Donné à Lyster, ce 19e jour de janvier 2022.

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière